

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_11_2

L'an deux mille seize, le jeudi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Novembre 2016

Présents : 21

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET B ernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Avis sur la demande
d'autorisation d'exploiter le
Parc éolien de la Boëme**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 12 septembre 2016, la Préfecture a adressé aux communes de Mouthiers-sur-Boëme, Fouquebrune et Voulgézac un arrêté portant ouverture d'enquête publique pendant un mois, soit du 05 octobre 2016 au 04 novembre 2016 inclus, relatif à la demande présentée par la société Parc Eolien de la Boëme en vue d'exploiter des installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les trois communes concernées ci-dessus mentionnées.

Vu l'Article R. 512-20 du Code de l'environnement précisant que le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au 4° du III de l'article R. 512-14 sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont reçu et pris connaissance de la note explicative du projet, jointe à la convocation.

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont été invités à consulter le dossier d'autorisation d'exploiter.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 12 votes POUR, 9 votes CONTRE et 1 vote NUL, décide :

- de donner un avis favorable sur l'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme;
- d'émettre à cet avis plusieurs réserves à ce projet et notamment :
 - Sur la difficulté d'émettre un avis tranché au regard des études sanitaires et environnementales contradictoires relatives au sujet des énergies éoliennes
 - Sur la pertinence de cette énergie au regard des technologies à venir en matière d'énergie renouvelable et de sa rentabilité financière au regard de sa production énergétique
 - Sur les impacts visuels sur le paysage et les patrimoines mobiliers et immobiliers du

AR PREFECTURE

016-211602362-20161110-D_2016_11_2-DE
Reçu le 18/11/2016

territoire

- Sur la proximité du projet de parc éolien de certaines habitations
- Sur le manque de concertation préalable avec la population dès le départ du projet
- Sur le désengagement de structures publiques capables de porter une politique énergétique citoyenne et responsable et qu'il est dommage que seules des sociétés privées soient en mesure de porter ce type d'investissement sur les territoires.

Pour : 12 Contre : 9 Abstention : 1

Emis le 10/11/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

18 NOV. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

